

ETAMPES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 JUIN 2025

Délibération n° VI-DEL-2025-044

Date d'affichage : 18 JUIN 2025

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 31

Objet : Bilan de concertation relatif à la déclaration de projet emportant mise en comptabilité n°2 du PLU (Villesauvage)

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire,

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Maïram	SY	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par M. Gilbert DALLERAC, M. Gérard HEBERT représenté par M. Jean-Michel JOSSO, Mme Fatos KEBELI représentée par Mme Nathalie PABOUDJIAN, Mme Maryline COMMEIGNES représentée par Mme Camille BINET-DEZERT, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M. Grégoire TURLOTTE

ETAIENT ABSENTS : Mmes Kadiatou LY, Sana AABIBOU MM. Medhi MEJERI, Tarik MEZIANE

SECRETARE DE SEANCE : Mme Elisabeth DELAGE

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250625-VI-DEL-2025-044-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54 et suivants et L.300-6 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

VU le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France approuvé par l'Etat par décret n° 2013- 1241 du 27 décembre 2013,

VU la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2020-001 en date du 29 janvier 2020, approuvant le PLU,

VU la délibération du Conseil municipal n°VI-DEL-2021-064 en date du 6 octobre 2021, prescrivant la révision générale du PLU,

VU la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2022-101 en date du 07 décembre 2022 approuvant la 1^{ère} modification du PLU,

VU la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2023-026 en date du 12 avril 2023 prescrivant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU n°2 pour le projet de centrale photovoltaïque, Villesauvage,

VU la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2023-067 en date du 4 octobre 2023 approuvant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU n°2 pour le projet du Centre Hospitalier d'Etampes,

VU la délibération du Conseil municipal n°VI-DEL-2024-085 en date du 2 octobre 2024 définissant les modalités de concertation dans le cadre de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU n°2 pour le projet de centrale photovoltaïque, Villesauvage,

VU l'arrêté du Maire n° VI-AR-2025-DG21 en date du 10 mars 2025 fixant la date de clôture de concertation relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU n°2 pour le projet de centrale photovoltaïque, Villesauvage

VU l'avis de la Commission Politique de la Ville et des Quartiers en date du 17 juin 2025,

CONSIDERANT que la concertation menée du 14 avril 2025 au 12 mai s'est déroulée dans les conditions déterminées en application de la délibération du Conseil municipal n°VI-DEL-2024-085, et de l'arrêté du Maire n° VI-AR-2025-DG21 en date du 10 mars 2025 susvisé,

CONSIDERANT que la concertation menée a donné lieu au bilan annexé à la présente délibération du Conseil municipal,

CONSIDERANT que le projet de centrale photovoltaïque, Ville Sauvage, mené par la société TRINA SOLAR France System tient compte de la concertation menée conformément à la délibération municipale n° VI-DEL-2023-026 en date du 12 avril 2023

CONSIDERANT que le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, pour la réalisation d'un projet d'intérêt général sur Ville Sauvage est prêt à être arrêté,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250625-VI-DEL-2025-044-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

CONSIDERANT que le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, une fois arrêté, sera soumis à l'examen conjoint des Personnes Publiques Associées (PPA), mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme,

CONSIDERANT que la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU prévoit la conduite d'une enquête publique,

Après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 11 voix contre (MM BAYART, CORBEL, GHENAIM, HILLAIRE, MARCELIN, TURLOTTE, Mmes BINET-DEZERT, COMMEIGNES, ROYERE, TARTARIN, TRAN QUOC HUNG),

- DRESSE le bilan de la concertation, tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- PRECISE que le bilan de la concertation annexé à la présente délibération sera consultable à la maison des services publics, située 12 Carrefour des Religieuses, aux jours et heures habituels d'ouverture, et sera publié sur le site internet de la mairie d'Etampes.
- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des démarches administratives nécessaires à ce dossier, et à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.




Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1ère Adjointe au Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : et de sa réception par le représentant de l'Etat. - 1 JUL. 2025

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250625-VI-DEL-2025-044-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025